



## Conseil Municipal

Du  
**22/03/2012**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **12/03/2012**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Jean-Pierre  
POUGET**

**DELIBERATION N°  
08**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2012  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2012  
A la porte de la Mairie

Annexes : CA 2011

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

### COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE DOUZE**, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. SCHULER Jérôme Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES**  
**OU ABSENTS** :

Mme BOHN Christelle,

Pouvoir donné à :

### **Service de l'eau potable** **Budget primitif 2012**

\*\*\*

Rapporteur: Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2012, du service de distribution de l'eau potable annexé à la présente délibération. Je vous propose de voter ce budget par chapitre sans vote formel de chaque chapitre et avec reprise des résultats 2011.

#### Concernant la section d'exploitation :

**Les dépenses** sont arrêtées à hauteur de 29 120 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 8 301 €, stables compte tenu de l'absence de nouvel investissement en 2011
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 17 222 € (Moyenne entre le réalisé 2011 et la prévision budgétaire 2011)
- Les charges financières pour un montant de 2 147 €, en légère baisse, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2011
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau

**L'équilibre financier** de cette section est assuré par les ventes d'eau pour un montant estimé à 21 600 €, les reprises de subvention estimées à 4 576 € et la reprise du résultat 2011 d'un montant de 2 944 €

#### Concernant la section d'investissement :

**Les dépenses** sont arrêtées à hauteur de 17 188 € et comprennent:

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 3 136 €
- La reprise de subventions estimées à 4 576 €
- La poursuite des opérations de mise aux normes des branchements d'eau pour un montant global estimé à 9 476 € et comprenant les reports 2011.

**L'équilibre financier** de cette section est assurée par :

- Les amortissements pour un montant de 8 301 €
- Le FCTVA estimé à 853 €
- Le report de l'exercice 2011 pour un montant de 8 034 e

**Décision :**

<b>Exprimées</b>	<b>10</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte le budget primitif du service de l'eau potable 2012 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS